

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Relatif aux déclarations à l'encontre des mineurs délinquants et au projet de proposition de loi sur la responsabilité pénale de leurs parents**

La Voix De l'Enfant est très préoccupée par les nombreuses déclarations officielles à caractère discriminatoire à l'encontre des Roms, ainsi que de l'annonce de la suppression, à leur majorité, de l'automatisme de l'acquisition de la nationalité française, pour des mineurs, nés sur le territoire français, qui auraient été condamnés. Par ailleurs, la Voix De l'Enfant s'inquiète de la mise en cause de la responsabilité pénale des parents accompagnée d'un éventuel emprisonnement de ces derniers, lorsqu'ils n'auront pas su faire respecter les obligations auxquels leurs enfants condamnés auront été soumis.

Ces mesures annoncées sont extrêmement répressives et s'apparentent à « une double peine ». Elles vont à l'encontre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui, dans son Préambule rappelle que « *les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,...* » et dans son article 2 « *...Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. ...Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille* ».

Le 6 août prochain, date du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la ratification de cette Convention par la France, ne devrait-il pas être l'occasion de dresser un bilan sur l'application de celle-ci ? Où en sont, aujourd'hui, les engagements pris par l'Etat ? Quelle application a-t-on fait, article par article, des droits de l'enfant qui sont inhérents aux Droits de l'Homme ?

Il est difficilement compréhensible, pour la Voix De l'Enfant, que notre société ait peur de sa jeunesse. La France n'est pas une exception et ne peut échapper à ce phénomène de la violence qui est commun à tous les pays démocratiques. Les travaux que nous menons depuis des années avec de nombreux partenaires européens et autres nous permettent d'avoir une connaissance objective de cette réalité.

La Voix De l'Enfant s'élève devant ces déclarations « de guerre nationale contre la délinquance » qui opposent éducation et répression. Elle demande un retour à la sérénité pour une politique qui nécessite une reprise complète des mesures éducatives et un

renforcement des actions préventives, qui soient accompagnées de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux auxquels la société doit faire face.

Le déficit est de taille car il nécessite d'apporter des réponses cohérentes et concertées, à la détresse de nombreux parents confrontés au mal-être, au décrochage ou à la violence de leurs enfants. Comment peut-on imaginer condamner et emprisonner des parents dont l'autorité est mise à mal par un contexte sociétal et parfois même par leurs propres enfants ? Education, accompagnements, conseils, rétablissement de liens sociaux sont parmi les réponses adaptées à la souffrance de ces parents et de ces jeunes en errance psychologique et sociale.

L'Assemblée Générale des Nations Unies, réunie le 21 novembre 1959, nous rappelle que :  
*« L'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ».*

Contacts : Martine BROUSSE - Directrice  
01 40 22 04 22 ou 06 22 80 82 82  
[communication@lavoixdelenfant.org](mailto:communication@lavoixdelenfant.org)